didats du capital, de quelque couleur politique qu'ils soient. Le jour où il faudra passer à la lutte au combat, les élus du peuple devront marcher à sa tête !

— Au combat de suite ! crie une voix.

Le citoyen Delory démontre que le combat immédiat n'est pas possible, parce que l'organisation ouvrière n'est pas complète. En ce qui concerne les événements de Fourmies, attendons, dit-il, que nous soyons assez forts pour que le châtiment soit assez grand.

Le citoyen Jules Guesde prend ensuite la parole, et, dans un langage très imagé, très coloré, très poétique, expose à son tour les événements de Fourmies. « Ce qu'on a enterré à Fourmies, dit-il, ce n'est pas seulement des enfants et des jeunes filles, mais ce sont aussi les illusions dont la bourgeoisie nourrissait les ouvriers depuis vingt ans. La troisième République n'a rien fait pour les ouvriers : aucune des réformes annoncées n'est venue. Ce qui est venu, c'est l'armée nationale contre les ouvriers, les femmes et les enfants ; c'est la poudre sans fumée et le fusil Lebel qui ont fait merveille contre vous, travailleurs, producteurs, la providence de la nation ! Les fusils qui ont déchiré les poitrines ont aussi déchiré tous les voiles. »

Explosion de bravos dans toute la salle. Cris divers :

— A bas les assassins !

— A bas les fainéants !

Et pourtant, continue Guesde, ce n'était pas bien terrible cette journée de huit heures, ni bien subversive; elle était si bonne pour le capital que pour le travail : eh bien, à ce moment là, en pleine paix, la République répond par de l'infanterie, par de la cavalerie, par ce fusil nouveau, par cette poudre nouvelle, dirigée, expérimentée contre des poitrines françaises et ouvrières, par ce crime des crimes.

L'orateur est interrompu par une formidable salve d'applaudissements. Des cris s'élèvent de toutes parts :

— A bas les voleurs !

— A bas Constans !

— A bas l'assassin !

« — Il ne s'agit pas de crier, riposte Jules Guesde. Les enfants crient, mais les hommes agissent. Constituez plutôt l'armée de demain. Le massacre de Fourmies nous a valu, du jour au lendemain, des centaines de milliers d'adhérents. On nous accuse d'être révolutionnaires ; mais les véritables révolutionnaires ce sont les bourgeois, les Constans, les Isaac qui ont fait plus en une heure pour notre cause qu'une propagande de vingt années ! »

A la Chambre, 374 députés bourgeois ont couvert Constans comme Constans avait couvert Isaac, au lieu de le chasser du pouvoir.

— Il eût fallu le fusiller ! crie une voix, des galeries.

La responsabilité des événements à venir retombe sur la classe bourgeoise, qui n'a pas su faire justice de l'auteur du massacre.

Un citoyen prie Jules Guesde d'en venir à la question du jour, c'est-à-dire à l'organisation du travail.

— J'y viens, répond l'orateur. Depuis le 1er mai, l'état de guerre existe du côté de la classe ouvrière, puisque la guerre a été déclarée du côté gouvernemental. Qu'allons-nous faire ? Créer, organiser les forces ouvrières, unir les travailleurs déjà organisés à l'assaut des pouvoirs publics, nous emparer du conseil municipal de Roubaix, de classe fusillée devenir une classe non pas fusilleuse mais justicière. Car justice se fera ! En 1793, la bourgeoisie a déclaré que les biens de la noblesse et du clergé revenaient à la nation : eh bien, vous ferez de même, et vous décréterez que les biens de la bourgeoisie sont également restitués à la nation. Vous appliquerez ainsi la loi que les bourgeois ont faite pour la noblesse et le clergé — et la bourgeoisie, je pense, sera bien fière d'avoir fourni de tels élèves !

L'orateur annonce enfin, pour la fin de ce siècle, l'avènement de la République ouvrière et travailleuse succédant à la république bourgeoise d'aujourd'hui, menteuse et assassin.

Après quelques paroles du citoyen Bouchez, l'ordre du jour suivant, lu par le citoyen Delory, est approuvé à l'unanimité :

« Considérant que l'arrestation du citoyen Culine, s'ajoutant aux cadavres du 1er mai, est une nouvelle déclaration de guerre contre la classe ouvrière, les citoyens et citoyennes, réunis dans la salle du théâtre Deschamps, prennent acte de cette déclaration, et jurent de poursuivre sans trêve l'organisation ouvrière le seul moyen de se débarrasser de la classe capitaliste et de fonder une société socialiste garantissant le bien être pour tous. »

Après le vote de l'ordre du jour, Jules Guesde reprend la parole « pour venger, dit-il, le citoyen Culine des calomnies dont on l'abreuve. » Culine n'est pas, il est vrai, un provocateur, mais un organisateur de la classe ouvrière c'est le seul crime de ce citoyen, qui est d'ailleurs vice-président du Conseil des Prud'hommes de Sedan. Il recommande à l'assistance la femme et les quatre enfants de Culine, en faveur desquels il est décidé qu'une quête aura lieu à la sortie, nul incident.

La fête de la coopérative « La *Paix* ». — Le local de la coopérative la *Paix* était en fête, dimanche. Le cortège annoncé n'a pas eu lieu. Les coopérateurs, en raison de l'interdiction du cortège, avaient dû remercier les sociétés musicales qui avaient promis leurs concours à la fête; ils apprirent plus tard, par la voie de journaux, que le cortège était autorisé, mais il n'était plus temps de prendre les mesures nécessaires.

Les sociétés étrangères, celles de Gand notamment, dont on avait annoncé la venue, ne sont pas arrivées; la cause de cette abstention doit être attribuée à l'agitation ouvrière qui sévit actuellement en Belgique.

Vers une heure arrivaient à la *Paix*, la *Roubaisienne*, la *Prévoyance* et l'*Espérance*. On attendait aussi la délégation de la coopérative l'*Avenir*, qui avait formellement promis d'assister à l'inauguration du local du Boulevard de Belfort, mais elle n'est pas venue.

Les vins d'honneur ont été offert aux invités dans la vaste salle de la commission, au rez-de-chaussée. Un socétaire de la *Paix*, M. Bockstael, a souhaité la bienvenue aux délégués présents, en manifestant le regret que les sociétés belges fussent empêchées de venir participer à cette fête fraternelle.

M. Verhaeghe, membre de la commission des fêtes de la *Paix*, a prononcé ensuite un discours sur les bienfaits de la coopération : il a fait l'historique de la jeune coopérative du Boulevard de la Belfort, qui, en dépit des nombreuses difficultés qu'elle a en à surmonter, a pris rang aujourd'hui parmi les sociétés les plus florissantes et a créé ce magnifique local qu'on inaugure aujourd'hui.

Parlant ensuite à un point de vue plus général, M. Verhaeghe a démontré que les sociétés coopératives, par les incontestables services qu'elles rendent aux ouvriers, sont appelées à faire faire un grand pas à la solution de la question sociale, sinon même à la résoudre. En terminant, l'orateur a lu à l'union de tous les coopérateurs, engageant tous les ouvriers à adhérer aux coopératives, le seul moyen pratique, dit-il, d'améliorer leur situation.

M. Delaunoy, délégué de la *Roubaisienne*, a répondu à M. Verhaeghe et parlé dans le même sens : il a préconisé la fédération de toutes les sociétés coopératives de Roubaix, en affirmant qu'un projet fédératif était à l'étude. Après lui, M. Louis Cafrice, de la *Prévoyance*, a développé les moyens pratiques d'arriver à la fédération de toutes les sociétés coopératives de Roubaix : c'est le seul moyen d'obtenir les marchandises au meilleur marché possible, et de constituer une véritable puissance. Le discours de M. Catrice a été très applaudi à diverses reprises.

M. Quint, président de la Société *La Paix*, a clôturé cette première réunion en remerciant chaudement les assistants ; et en les invitant à venir à la conférence et au concert. Au cours de la réunion, le citoyen Fougerousse était arrivé, venant directement de Paris.

Nous profitons d'un moment de répit pour visiter les installations de la *Paix* que nous avons eu déjà, d'ailleurs, l'occasion de faire connaître à nos lecteurs : c'est vraiment un résultat remarquable, quand on songe que les fondateurs de la *Paix* — dont les sept portraits ornent les grandes salles du rez-de-chaussée — ont commencé leur entreprise avec un capital de 34 francs 50 centimes.

La grande salle des fêtes, à l'étage, où le jour entre à pleins flots, est brillante de propreté. Dans le fond un théâtre, fort bien aménagé, vient d'être construit. A la fenêtre du milieu est posé un transparent portant ces mots : « Fête de l'inauguration du nouveau local, les 17 et 18 mai : 1885-1891. l'Union fait la force ! »

Au-dessus de la devise nationale belge, deux mains entrecroisées. Çà et là de grandes tentures rouges.

Après le lancement de quelques ballons, dont le dernier, très joli, traîne derrière lui une longue bandelette rose sur laquelle se détachant ces mots : *Coopérative la Paix*, la conférence annoncée a lieu devant un public de 700 personnes, parmi lesquelles sont un grand nombre de coopérateurs lillois. Le citoyen Ferroul n'est pas présent.

Le citoyen Guesde prononce son discours en témoignant de nouveau de ses magnifiques installations de la *Paix*. Ces installations sont l'incarnation de la conquête de la propriété immobilière par la démocratie coopérative; elles signalent aussi une étape de la marche de la civilisation moderne vers l'égalité des classes : M. Fongerousse insiste avec beaucoup d'éloquence, et dans un langage très littéraire, sur ce double fait social.

D'ailleurs cette égalité s'accentue en tout : l'instruction, autrefois le monopole d'une classe, est aujourd'hui à la portée de tous ; le service militaire, jadis une charge pour les malheureux, est aujourd'hui obligatoire pour tous. D'une manière générale, le monde marche dans une voie d'égalité et de justice qui fera, à la longue, disparaître les inégalités dont on a tant souffert. On arrivera, dans un temps plus ou moins rapproché, à un état où tous les droits seront respectés. Je salue donc ce bâtiment qui représente les progrès de la *Paix*, la conquête de la propriété immobilière par la démocratie coopérative, et l'étape de la société moderne vers l'égalité des classes.

M. Fongerousse estime que le *Paix* ne peut se reposer sur les lauriers et qu'elle doit faire autre chose encore que ce qu'elle fait. L'esprit de progrès doit être partout, et surtout dans la coopération : le succès de la veille doit faire songer au succès du lendemain. Et bien, la *Paix* doit étendre son programme, au pain et au charbon, elle doit ajouter l'épicerie, le vin, les liqueurs, les vêtements, la chaussure, la chapellerie, la lingerie, en un mot tout ce que comportent les besoins d'une population ouvrière.

L'orateur entre dans de très intéressants détails sur les moyens pratiques de mettre à exécution ses desiderata. Une société coopérative doit être la réunion de tous les commerces se rapportant au ménage : puisse la *Paix* débiter bientôt tout ce qui a trait au vêtement et à l'alimentation de la population ouvrière. Le rêve de l'orateur serait que le commerce de détail fût à son tour conquis par la démocratie coopérative. Il faut arriver à supprimer tous les intermédiaires, toutes les causes de falsifications et de tromperies : ainsi vous mangerez des choses saines, tout en réalisant des bénéfices.

M. Fongerousse voudrait aussi qu'on pétitionne au Parlement pour que les coopératives puissent avoir, comme en Belgique, leurs pharmacies. Mais, pour arriver à ce résultat, il faut que le mécanisme des coopérateurs subisse encore des perfectionnements. Et tout d'abord la fédération de toutes les sociétés, grâce à laquelle les questions d'intérêt général pourront être approfondies, en même temps que pourront se créer des sociétés coopératives de production. La première chose à faire, ce serait d'établir un conseil de fédération. Cette journée serait complète, s'il en sortait l'embryon d'une fédération.

Au cours du discours de M. Fongerousse, les membres de la coopération l'*Avenir* sont arrivés de façon passablement bruyante. M. Jules Guesde, qui les accompagne, monte sur la scène.

L'orateur continue en préconisant l'établissement, à côté de l'excellent principe du paiement comptant, d'une caisse de crédit, à l'aide d'un léger tantième qui serait prélevé sur les bénéfices; d'une société de secours et d'assistance pour les malheureux ; d'une commission d'études et d'initiative. Quant aux ressources fournies par les bénéfices de la coopération, il n'est pas bien difficile de les utiliser, soit en alimentant par des cotisations, les syndicats professionnels, soit en créant des société immobilières, soit en s'assurant contre la vieillesse et la maladie par l'affiliation aux sociétés de secours mutuels.

L'orateur termine en faisant allusion au titre de la société, la *Paix* : C'est par la paix qu'ils ont abouti à de si beaux résultats, c'est par la paix qu'ils aboutiront à de nouveaux et durables progrès.

De nombreux applaudissements éclatent au milieu des cris de : Jules Guesde ! Jules Guesde !

Guesde affirme, en commençant, sa foi socialiste. En cette qualité, il ne partage pas toutes les idées émises par l'orateur précédent : il ne demande pas à la coopération des miracles qu'elle ne peut produire. Les socialistes s'inclinent devant la coopération parce que, par elle, les ouvriers se groupent, s'habituent à faire des fonds, à manier des budgets; c'est un moyen d'éducation de la classe ouvrière, mais ce n'est pas encore celui de l'affranchissement définitif : ce n'est pas encore ainsi que l'ouvrier finira par avoir en mains les mines, les tissages, les usines, les filatures.

Pour le citoyen Guesde, les coopératives doivent être détournées de la voie commerciale pour être orientées du côté socialiste, et les caisses de ces sociétés doivent constituer le budget de la guerre libératrice, de laquelle sortira la paix définitive.

L'orateur développe cette théorie jusque six heures et demie.

A sept heures un quart, un concert a eu lieu. Une *symphonie*, dirigée par M. Tesse, a obtenu beaucoup de succès MM. Durieu, ténor, et Vaillant, monologuiste, ont été vivement applaudis.

M. Lentjens, violoniste, a exécuté plusieurs fantaisies avec talent. La partie comique avait été confiée à MM. Trenteseau et Devischer, qui s'en sont tirés à leur honneur.

Le piano a été tenu, par M. Emile Nys, qui s'est parfaitement tiré de cette tache.

La fête a été clôturée par un bal.

La Saint Mamert. — *Un commencement d'incendie, rue Nadaud, pendant le banquet.* — La Saint-Mamert, fêtée dimanche par le corps des sapeurs-pompiers de Roubaix, a commencé, comme chaque année, par une revue, passée sur la Grande-Place, par M. le Maire et ses adjoints.

Vers onze heures et demie, les pompiers viennent se ranger devant la Bourse ; près deux se place la *Grande-Harmonie*. MM. Josson, lieutenant-trésorier, et Delattre, médecin-major se sont alors rendus à la Mairie, et sont revenus escortant MM. Julien Lagache, P. Destombes et Paul Watine.

A l'arrivée des membres de l'administration sur la Place, la *Grande Harmonie* attaque la *Marseillaise*. M. le maire passe devant les rangs, et exprime, aux officiers réunis au centre, toute sa satisfaction de la bonne tenue et de l'excellente discipline du corps.

M. le commandant Lansiaux a ensuite « reconnu » le chirurgien-major récemment nommé, M. Delattre, ainsi que les nouveaux sergents et caporaux suivants :

MM. Louis Dhnys, Th. Lepercq, A. Rouzin, Emile Marcq, sergents; Verhamme, Vercoutère, Carlos Honoré, et Camille Béone, caporaux.

Puis le corps des pompiers a défilé devant MM. le maire et les adjoints, pendant que la *Grande Harmonie* exécutait un morceau entraînant.

La traditionnelle promenade, à travers les principales rues de Roubaix, a suivi ; les pompiers ont successivement parcouru les rues de la Gare, de Blanchemaille, de la Rondelle, du Collège, la Grande Rue.

Un banquet réunissait, à trois heures, deux cents convives environ, dans la salle des fêtes de l'hôtel des pompiers, très bien décorée pour la circonstance : au fond une magnifique panoplie; partout des faisceaux de drapeaux, des fleurs et de la verdure.

La table d'honneur est présidée par M. P. Destombes, adjoint ; à ses côtés nous remarquons, outre les officiers des pompiers de Roubaix, MM. Catteau, président et Koszul, directeur de la *Grande-Harmonie* ; Cardon, président et Mommarché, directeur de la *Grande Fanfare* ; Roger, commandant ; Houzé, lieutenant : Plaiel, sous-lieutenant des pompiers de Croix; Scohy et Morel, lieutenants de pompiers de Tourcoing ; Pilot, lieutenant, et Pennel, sergent des pompiers de l'établissement de MM. Isaac Holden, à Croix; Dalmotte, sous-lieutenant, Decornez, adjudant des pompiers d'Ypres ; Delannoy, ancien pompier de Paris, chevalier de la Légion d'Honneur ; Selosse, Devlaeminck, Florin, vétérinaire, des pompiers de Wattrelos ; Dumoulin et Beboulonnère des pompiers de Deûlémont ; Jacquemain, directeur des Trompettes de Croix ; MM. Duhamel, Decornez et Obin, chefs de bureau à la mairie, etc.

Cette partie de la fête, organisée par MM. Hubert Desalmont, Josson et quelques pompiers s'est passée dans le plus grand ordre, et l'entrain, pendant le repas, a été grand.

M. Pierre Destombes, au dessert, s'est exprimé ainsi :

« Messieurs,

« M. le maire a bien voulu me confier la mission de représenter à votre banquet l'administration municipale. Mon premier devoir, je le remplis avec grand plaisir — est de boire à la santé de M. Carnot, chef du gouvernement, président de la République française. (Applaudissements.)

« Mon intention n'est pas, Messieurs, de rappeler ici les éloges rendus par tous à la population roubaisienne. Le chapitre serait trop long. Je me contenterai toutefois de faire la satisfaction que nous cause le dévouement dont vous faites preuve en toute circonstance à l'égard de la chose publique.

« Je vous en remercie sincèrement, étant convaincu d'être l'interprète de tous nos concitoyens qui savent reconnaître la grandeur de vos actes sous les apparences modestes du devoir accompli. (Applaudissements.)

« Je félicite votre commandant de son intelligente activité, de l'esprit d'ordre et de modération qu'il apporte en toute chose. Ces qualités trouvent dans votre bonne volonté, maintes fois à bien des propos, de félicité. Applaudissez MM. les officiers qui par leurs soins incessants ont contribué puissamment à élever au premier rang la compagnie des Sapeurs-Pompiers de Roubaix. Je bois à Messieurs, au corps tout entier et à sa prospérité. »

Ces paroles sont accueillies par de longs applaudissements et un vivat est chanté par toute la salle.

M. Destombes se lève de nouveau et dit qu'il est heureux, après avoir bu à la prospérité des sapeurs-pompiers, de porter un toast au brave commandant Lansiaux, dont la santé, meilleure aujourd'hui, lui permettra de commander le corps pendant de longues années.

Un nouveau vivat est chanté et M. Lansiaux remercie M. Destombes des paroles aimables qu'il vient de lui adresser, il remercie aussi M. le Maire et tout le conseil municipal de l'intérêt qu'ils portent au corps des sapeurs-pompiers. Il propose un vivat en leur honneur.

Le commandant veut enfin remercier Messieurs les invités. Son discours est interrompu par le cri au feu ! poussé par une personne, qui se trouve dans la cour de l'hôtel. Aussitôt, tout le monde se lève et quitte précipitamment la salle du banquet. On dit qu'un incendie s'est déclaré au peignage Allart.

Les pompes et tous les engins sont vivement dirigés vers la place Nadaud, où on arrive quelques minutes après.

Heureusement, il n'y avait qu'un commencement d'incendie, qui s'était produit dans la *potasserie* située à gauche de la rue Nadaud. Des passants avaient aperçu de la fumée sortant du toit, vers 6 heures 3/4. Le concierge et les voisins organisèrent les premiers secours, et bientôt tout danger était conjuré.

Une partie du toit a été seule détruite. On croit que le feu y a été communiqué par un casier de potasse en ébullition. Les dégâts sont évalués à un millier de francs. La pompe à vapeur n'a pas dû fonctionner.

M. le Maire de Roubaix, et MM. P. Destombes et P. Watine, adjoints, s'étaient rendus, rue Nadaud, sitôt l'alarme donnée.

Les pompiers revinrent immédiatement à leur hôtel, et la fête continua de plus belle.

A huit heures, les convives avaient repris leur place. M. Roger, commandant des pompiers de Croix, porte le toast suivant :

« Messieurs,

» Au nom de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Croix, etc..., je ne saurai laisser passer cette belle fête de famille sans adresser tous mes remerciements à notre cher et dévoué commandant, M. Lanciaux, pour le bienveillant accueil qu'il nous procure en cette circonstance.

Depuis plus d'un quart de siècle que j'ai le plaisir de me trouver à la St-Mamert, au milieu de vous, j'ai la satisfaction de vous dire que plus nos relations sont fréquentes, plus je ressens un parfait bonheur de voir la bonne harmonie qui existe entre les Compagnies de pompiers tels que Roubaix-Tourcoing, Wattrelos, Croix-Holden et Croix-Municipal.

» Aussi, Messieurs, je souhaite que cette bonne fraternité se prolonge de plus en plus, et fasse que toutes les compagnies de pompiers ne soient plus qu'une seule et même famille.

» Je vous prie, Messieurs, en buvant à la santé des Sapeurs-Pompiers de Roubaix et à son digne commandant, dont le dévouement vous est si connu. »

M. Lansiaux reprend son discours interrompu par l'incandie, et remercie les invités, et, en particulier les représentants de la presse locale.

Le représentant du *Journal de Roubaix*, et celui de l'*Avenir* y répondent.

La fête s'est terminée par un bal des plus animé.

La fête de la Pentecôte a été célébrée dans toutes les paroisses de la ville avec une solennité toute particulière. Aux messes du matin les communions ont été nombreuses et la foule des assistants aux divers offices de la journée a été considérable.

Dans toutes les églises la grand'messe a été chantée en musique.

A Saint-Martin, comme nous l'avons annoncé, c'est la messe d'Adam qui a été interprétée par la maîtrise. Comme le jour de Pâques, cette œuvre a été rendue avec entrain par les chanteurs sous l'habile direction de M. Broquet.

Les solos, les passages d'ensemble, les nuances, les différents mouvements, tout mérite les plus sincères éloges. L'organiste accompagnateur, M. Wassenove, a droit aussi à nos félicitations pour son accompagnement qui a dignement secondé les chanteurs.

M. Meyer, de son côté, a déployé son talent habituel dans les morceaux d'offertoire et de sortie exécutés au grand orgue.

A Notre-Dame, la chorale de la paroisse a exécuté la messe en si mineur de Niedermeyer.

A diverses reprises, nous avons donné ici nos appréciations sur la valeur de cette messe, nous n'avons rien à y retrancher et nous nous plaisons à répéter qu'elle réalise le vrai caractère de la musique sacrée. L'interprétation a été de tous point digne de l'excellence de l'œuvre. Toutes nos félicitations à cet égard à M. J. Lefebvre, le vaillant directeur de la chorale, et à tous les exécutants.

M. Koszul a rendu l'accompagnement d'une façon supérieure. A l'offertoire et à la sortie, le sympathique organiste a déployé la maëstra qui le caractérise.

A l'élévation, l'habile violoniste, M. Bailly, s'est fait entendre dans une mélodie religieuse de Jules Hèquet pour violon et orgue. Comme toujours il s'est manifesté artiste sincère, par la fermeté de son coup d'archet, la justesse de son jeu et la facilité de son doigté.

A Sainte-Elisabeth, à Saint-Joseph, au Saint-Sépulcre, au Sacré-Cœur et au Saint-Rédempteur les chants de la messe ont été également en rapport avec la grande solennité du jour. A Saint-Jean-Baptiste, l'exécution de la chorale a été à la hauteur où a su, dès le début, la placer son directeur M. Minsart.

Nombreuse a été aussi l'assistance aux vêpres qui ont été suivies de prédications sur la Saint-Esprit et sur la divine institution de l'Eglise dont la première manifestation a eu lieu au sortir du cénacle.

Le soir, l'exercice du mois de Marie a attiré une foule considérable dans toutes les églises.

Nouvelle réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira, pour la continuation de l'ordre du jour de la dernière séance, le vendredi 22 mai, à 7 h. 1/2 du soir. Les questions suivantes ont été ajoutées à l'ordre du jour :

Tramways; nomination de la commission communale. Jury; désignation des membres du Conseil municipal qui doivent faire partie de la Commission de révision des listes du Jury. Secours et subsides ; cercle colombophile *Union*; demande de subvention pour l'organisation d'un concours national de pigeons. Voirie municipale: rue Buffon; action judiciaire intentée par Wattel-Roussel ; demande d'autorisation d'ester en justice.

Voirie municipale; rue Victor Hugo ; prolongement jusqu'au Chemin des Trois-Ponts ; cession des terrains. Id. ; rues de Tournai et de Cohem (Chemin vicinal n° 15); redressement et élargissement. Id.; rue Henri Regnault; demande d'ouverture. Id. ; boulevard de Fourmies ; ouverture ; déplacement du sentier d'Hem. Id. ; chemin d'Hem (chemin d'intérêt commun n° 154); alignement de la partie comprise entre la rue Jean-Goujon et l'estaminet Herchuez. Id.; chemin d'Hem. (Chemin d'intérêt commun n° 154). Redressement de la partie comprise entre l'estaminet Herchuez et la limite de territoire.

Voirie municipale: Cession de terrain à la voie publique ; M. Edmond Tersinck, rue de Barbieux, Parc de Barbieux ; travaux de terrassement; réception définitive. Bouches à incendie ; marché de gré à gré avec la société d'Aubrives.

Rapports des Commissions. — Mont-de-Piété ; comptes-administratif et de gestion de l'exercice 1890; projet de budget supplémentaire pour 1891. Caisses des retraites ; demande de liquidation de pension par le sieur Prengarbe.

Voici la composition des commissions nommées à la dernière séance :

1° *Finances, Octroi.* — MM. F. Roussel, Vinchon, Gustave Legrand, docteur Derville, Harinkouck, Tiers, Deleporte-Bayart, Favracquie, Heyndrickx, Victor Valsier, Blanchot, Carissimo, docteur Carrette.

2° *Inspection publique, Beaux arts, Musique-Théâtre.* — MM. F. Roussel, Gustave Legrand, Auguste Dupire, docteur Derville, Harinkouck, Tiers, P. Destombes, Bonnegois-Carlier, William Blanchot, Carissimo, docteur Carrette.

3° *Voirie, Assainissement, Hygiène, Travaux publics.* — MM. Auguste Dupire, Gustave Leclercq, Louage, Dr Dervill, Tiers, P. Destombes, Briet, Degaille, Fauvarque, Pennel, Théron, Salembier, Dr Carrette.

4° *Assistance publique, Cultes.* — MM. F. Roussel, Dr Derville, Dr Largillière, Deleporte-Bayart, Valsier, Fauvarque, Carissimo, Dr Carrette, Lerouge.

5° *Abattoir, Marchés, Pompes funèbres, Cimetière.* — MM. Gustave Legrand, Louage, Paul Watine, Deleporte-Bayart, Jules Legrand, Farvacque, Fauvarque, Théron Salembier.

6° *Sapeurs-pompiers, Fêtes publiques.* — MM. F. Roussel, Gustave Legrand, Leclercq, Paul Watine, Harinkouck, Valsier, Fauvarque, Lepers, Salembier, Debuchy, Lerouge.

7° *Section communale, Eaux.* — MM. Briet, Heyndrickx, Carissimo.

8° *Condition publique, Section renouvelable annuellement.* — MM. Willem, Heyndrickx, Carissimo.

9° *Section communale, épuration des eaux de l'Espierre.* — MM. Gustave Legrand, Dr Largillière, Carissimo.

NOMINATION DE COMMISSAIRES RÉPARTITEURS. — L'ordre du jour appelle la nomination de commissaires répartiteurs pour la formation des rôles de 1892. Sont nommés :

1° *Titulaires résidants* : MM. Pierre Meurisse, Ferret-Duthoit, Bogaert-Bouavé, Prouvost-Delécluse, Auguste Tiers, Louis Gauthier.

2° *Titulaires non résidants* : MM. Alfred Truffaut, Halluin-Jovenelle, Lepers-Caplette (Croix), Charles Lagache (Wattrelos).

3° *Suppléants résidants* : MM. Descat-Grenier, Ch. Roussel, Henri Seu, Narcisse Leplat, Gautier Pennel, Louis Toulemonde.

Suppléants non résidants : MM. Guillaume Lefebvre, Pierre Delesalle, Arthur Mulliez (Wattrelos), Jules Lepers (Croix).

La journée de samedi. — Chez MM. Mulliez frères, rue de l'Ommelet, les ouvriers sont toujours en grève. Samedi soir, à quatre heures, les rattacheurs sont présentés au bureau accompagnés de deux agents pour réclamer le paiement d'une journée de travail qui leur reste dûe. Les patrons ont accédé à leur demande, à la condition qu'ils acceptassent la remise de leurs livrets. Mais les ouvriers ont refusé, et les patrons, à leur tour, n'ont pas acquiescé au désir exprimé par leurs visiteurs.

La situation reste stationnaire au tissage mécanique de M. Jules Fauvarque, rue de Saint-Amand. Un certain nombre d'ouvriers seulement continuent le travail comme auparavant.

Une erreur d'information nous a fait dire hier, comme d'ailleurs par un de nos confrères, que des carreaux de vitres avaient été brisés vendredi, à cet établissement; nous sommes heureux de pouvoir démentir cette nouvelle.

Chez MM. Parent-Lemaire, rue du Parc, les ouvriers, au nombre d'une centaine, ne se sont pas présentés, samedi matin, à six heures. Leurs réclamations portent principalement sur des questions de salaire.

Deux nouvelles grèves se sont déclarées dans la journée, la première chez MM. Valentin frères, filateurs, rue du Collège. A neuf heures et demie, quatre ouvriers rattacheurs délégués ont demandé une augmentation de salaire et une personne spéciale chargée du contrôle des numéros, ce qui leur a été accordé immédiatement. Les délégués ont fait part de cette réponse à leurs camarades qui, au nombre de 44, ont quitté le travail quand même. Les fileurs et la préparation, soit une soixantaine d'ouvriers, sont, de ce fait, obligés de chômer.

La seconde grève, la plus importante, s'est déclarée samedi, vers trois heures, au tissage de MM. Carissimo frères, quai de Wattrelos. Cet établissement occupe 220 ouvriers. A une heure, la rentrée s'est effectuée comme d'habitude. Vers trois heures, 210 ouvriers ont quitté le travail sans donner le motif de leur conduite.

On ne sait comment expliquer cette résolution ; il ne s'agirait pas ici d'une augmentation de salaire et il n'y a eu même aucun motif invoqué pour expliquer la grève. La semaine dernière, les ouvriers ayant adressé une réclamation aux patrons au sujet d'un nouvel article très-difficile à fabriquer, ces derniers leur avait donné satisfaction en supprimant cet article.

Une réunion privée des ouvriers de l'établissement Delattre, rue du Curoir, a eu lieu samedi soir. Cent cinquante assistants environ. Il a été décidé que mardi matin, tous les ouvriers sans exception reprendraient le travail à cinq heures et demie, et qu'à sept heures ils arrêteraient. Il s'agit d'obtenir une réponse à la demande qu'ils ont envoyée récemment, et par laquelle ils réclament la loi de dix heures et un augmentation de salaire.

Une erreur typographique nous a fait dire hier, dans notre compte-rendu du conseil, que M. Tiers proposait d'attribuer une prime de 25 francs aux douaniers qui arrêteront un *fraudeur* avec sa charge : il faut lire *voleur* et non fraudeur.

Une saisie au Minck. — Vendredi matin, M. Leclercq, sous-inspecteur des denrées alimentaires, a saisi, au Minck, vingt-cinq kil. de poissons reconnus impropres à la consommation.

Les ouvriers de l'établissement de M. Cavrois-Mahieu se sont rendus, samedi soir, chez M. Jules Martin, comptable dans la maison depuis vingt-cinq ans, et lui ont offert un joli cadeau. L'entrevue a été des plus cordiales.

Les sportmen roubaisiens. — Trois vélocipédistes roubaisiens, du *Sport vélocipédique*, sont, partis, samedi matin, en bicyclette, pour Paris.

Si le temps est favorable, ils arriveront dans la capitale aujourd'hui vers midi.

De Roubaix à Anvers à pied. — Deux jeunes Roubaisiens, MM. Jean Timmermans, et Agathon Bouchez, ont fait le pari d'accomplir, à pied, le trajet de Roubaix à Anvers, soit un parcours de 150 kilomètres. Ils se mettront en route, aujourd'hui dimanche, à quatre heures. Ces deux jeunes gens espèrent arriver à Anvers lundi soir.

Un pendu. — Samedi après-midi, vers une heure, M. Louis Bulteau, âgé de 56 ans, demeurant rue des Fossés, impasse Ingouville, a été trouvé pendu chez lui. Il avait prié sa femme de se rendre à l'église de Sainte-Elisabeth, lui disant qu'il l'y rejoindrait quelques instants après.

Vers deux heures et demie, Mme Bulteau, ne voyant pas venir son mari, retourna chez elle. En montant à l'étage elle aperçut son mari pendu, à une poutre du grenier. Elle appela immédiatement au secours, mais en dépit des soins empressés prodigués par M. Delannoy, médecin, on ne put rappeler le pendu à la vie.

M. Bulteau, qui avait été interné il y a quelque temps dans la maison de santé d'Armentières, était retombé, depuis plusieurs semaines, dans des accès d'aliénation mentale.

Un aliéné. — Un aliéné, le sieur W..., cafetier, demeurant rue Saint-Georges, était recherché par la police, en raison d'une plainte déposée par la famille Samedi soir, vers huit heures, les agents du poste de la rue des Arts le virent passer et procédèrent immédiatement à son arrestation. Il a été écroué à la prison centrale.

Une tentative criminelle. — Dans la nuit de vendredi à samedi, des jeunes gens, restés inconnus, ont essayé, à l'aide de corps gras, de mettre le feu à l'estaminet de Mme Quivy, rue Magenta. Le bas de la porte d'entrée a été trouvé tout calciné, samedi matin, par Mme Quivy. Une enquête est ouverte.

Un accident, rue Archimède. — Samedi soir, vers dix heures, un ouvrier peintre, paraissant âgé d'une quarantaine d'années, se trouvait dans la rue Archimède, dans un état complet d'ivresse. A proximité de la rue Richard-Lenoir, à la suite d'un faux pas, il tomba. Dans sa chute, il se fit une blessure assez profonde au-dessous de l'œil droit, d'où le sang s'échappait avec abondance. Il fut transporté à l'estaminet Carré où M. le docteur Largillière lui prodigua les premiers soins.

Un agent de service lui ayant demandé ses noms et domicile, l'ivrogne refusa de donner n'importe quelle explication; il fut en conséquence amené au dépôt du 1er arrondissement.

Accident rue de Lannoy. — Vendredi soir, vers cinq heures, un gamin de dix ans, Théophile Dumoulin, demeurant rue Malplaquet, cour Facon, s'était introduit dans la propriété de M. Cordonnier, rue de Lannoy et se trouvait perché sur un arbre. Soudain, perdant l'équilibre, il tomba. Dans sa chûte, il se fractura le poignet droit. Un médecin lui prodigua ses soins ; et le fit admettre à l'Hôtel-Dieu.

Tombé à l'eau. — Un bambin de cinq ans, Henri Tellier, jouait, jeudi soir, vers cinq heures, avec plusieurs enfants de son âge près du Pétang de Barbieux, quand l'un d'eux le poussa et le fit tomber dans l'eau.

M. Givet, qui passait en ce moment, se porta à son secours et parvint à le ramener sain et sauf.

L'enfant a été reconduit, chez ses parents, rue Archimède.

Une rafle de vagabonds. — Les agents de sûreté Calonne et Ouvelier, de service dans la nuit de vendredi à samedi, ont surpris, vers trois heures du matin, huit individus dans des briquetteries du quartier du Hutin et les ont écronés au dépôt.

Ce sont les nommés : Nicolas Stassel, 25 ans, rattacheur, né à Mulhouse; Jean Strassel, 19 ans, rattacheur, né à Amiens; Léopold Vanleyssele 21 ans, couvreur, né à Lauwe; Gabriel Robert, 19 ans, domestique, né à Mouveaux; Camille Schistecatte, 27 ans, tisserand, né à Roubaix; François Gressier, 33 ans, tamier, né à Roubaix et Charles Motte, 33 ans, rattacheur, né à Tourcoing; tous sans domicile fixe.

Deux arrestations. — Dans la journée de vendredi, la police a arrêté Marie Coquelet, âgé de 16 ans, née à Saint-Quentin, brodeuse, demeurant rue Saint-André, inculpée de mendicité et vagabondage, ainsi qu'un nommé Jules Tiberghien, âgé de 20 ans, tisserand, demeurant rue des Champs pour ivresse manifeste.

Wattrelos. — *Conseil municipal.* — Jeudi 21 mai à cinq heures, le conseil municipal se réunira à l'Hôtel-de-Ville. Voici l'ordre du jour :

1° Propositions et communications diverses; 2° Demandes de réservistes ; 3° Suppléments de crédits pour l'exercice 1890 ; 4° Comptes et budgets.

— *La messe de la Pentecôte.* — Aujourd'hui à dix heures, à la grand'messe, la société chorale *Saint-Malo* exécutera la belle messe du *Saint-Esprit* de Mazinghe, avec accompagnement d'orgue ainsi que l'*O Salutaris* et le *Tantum Ergo* de Lefébure-Wély.

— *Carrousel.* — Aujourd'hui à quatre heures de l'après-midi, a lieu le grand carrousel, organisé au bénéfice des pauvres de la commune. A trois heures, le cortège se formera à la Vieille Place, pour se rendre au manège étanli chez M. Parent, à la Place. Si le temps se moutre quelque peu favorable, la fête obtiendra grand succès.

— *Une enquête.* — M. Renard, commissaire de police, est chargé par la police belge de faire une enquête en vue de rechercher un sieur Verriest Emile, que l'on croit habiter Wattrelos. Cet individu est prévenu de coups et blessures copieusement distribués à Moen (Belgique), il y a quelque temps, à un habitant de ce village.

— *Querelle de femmes.* — Une plainte a été portée par Mme Leman, habitant le hameau de la Martelotte, pour violences et injures dont elle a été l'objet, vendredi soir, de la part de la nommée Delespaul, une voisine. Une enquête est ouverte